

Point Info - 3/2016 24 juin 2016

« Le Cours de Philosophie et de Citoyenneté s'installe dans l'enseignement fondamental »

Suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015, les parents ont le droit de demander une dispense des cours dits philosophiques. Afin de répondre directement à cet arrêt, la Communauté française a mis en place un encadrement pédagogique alternatif (EPA) dès la rentrée scolaire dernière. Comme le Gouvernement s'y était engagé, cet EPA disparait dans le fondamental à la rentrée 2016 et dans le secondaire à la rentrée 2017.

Par ailleurs, le Gouvernement avait promis après les élections de 2014 de mettre en place un nouveau cours de philosophie et de citoyenneté (CPC). Ce sera bien le cas dès le 1^{er} octobre 2016. http://gouvernement.cfwb.be/le-cours-de-philosophie-et-de-citoyennet-est-en-ordre-de-marche

Ce nouveau cours démarre en primaire et rassemble tous les élèves d'une même classe, ce dont la FAPEO se réjouit. Nous regrettons toutefois que ce cours de philosophie et de citoyenneté ne porte que sur une période commune : en clair, tout enfant scolarisé en primaire suivra obligatoirement une heure de ce nouveau cours, la deuxième heure de cours de philosophie et de citoyenneté ne sera offerte qu'aux élèves qui ne choisiront pas de suivre une heure de cours de morale ou de religion. La conséquence directe de la mise en œuvre du nouveau cours, c'est que les cours dits philosophiques passeront à une heure.

Nous pensons qu'il est profitable pour les apprentissages et l'organisation des écoles que tous les enfants aient ces deux heures de CPC.



Un référentiel ambitieux!

Un groupe de travail composé de représentants des pouvoirs organisateurs et de nombreux experts ont élaboré le référentiel de compétences inter réseaux¹ à partir duquel les pouvoirs organisateurs (les communes, les provinces, Wallonie-Bruxelles Enseignement, la Fédération des écoles libres indépendantes subventionnées...) ont défini un programme, c'est-à-dire le contenu détaillé et concret du cours avec les thèmes à aborder, les outils à utiliser, etc. Ce programme officiel, et c'est une première en inter réseaux, a été dévoilé ce jeudi 23 juin 2016.

Le menu de ce cours découpé dans le programme en deux axes interdépendants - philosophie et citoyenneté — répondent à quatre axes qui se déclinent en sous-ensemble de savoirs et compétences à traiter avec les élèves (construire une pensée autonome et critique, se connaître soi-même et s'ouvrir à l'autre, construire la citoyenneté dans l'égalité en droits et en dignité, s'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique.

La vision générale du cours de philosophie et de citoyenneté retenue, évoque, nous disent les représentants des réseaux, une manière de choisir qui valorise une pratique réflexive, une pratique qui permet à chacun des élèves de cerner librement ce qui lui convient ou ne lui convient pas, ce qui est acceptable ou inacceptable, ce qui est souhaitable ou ne l'est pas du point de vue d'un « Être et CONSTRUIRE ENSEMBLE » dans une société à advenir.

Cette pratique sous-tend une vision de l'enfant comme un être capable de s'affirmer, de s'impliquer, de s'engager dans son évolution, dans son émancipation personnelle, dans celle de la société et du monde auquel il appartient, sur base d'actions, de décisions, de choix étayés ; comme un être capable de développer sa pensée, de prendre position de façon réfléchie sur des questions, des situations, des actions comportant des enjeux éthiques, moraux, sociaux, économiques, politiques, philosophiques... adaptées à son niveau de développement.

Le contenu général de ce cours concourt à l'insertion harmonieuse des jeunes générations dans la société en leur permettant de s'approprier, d'approfondir et de donner du sens aux savoirs et aux valeurs qui la fondent. Il s'agit de former des élèves capables de participer librement et de manière constructive à son évolution.

En savoir plus : http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2016/06/2016.06.23.Programme.Cours_.de_.philosophie.et_.de_.citoyennet_.pdf

La deuxième heure de cours de CPC, pour ceux qui demandent la dispense de cours de religion ou de morale, repose bien évidemment sur ce programme également. Sans conteste, les deux heures de CPC auxquelles nous aspirons seraient nécessaires pour aborder de manière sérieuse et pragmatique l'ensemble de ces compétences.

Après ces bonnes nouvelles, passons à ce qui pose question.

-

¹ Le réseau libre n'est pas soumis à cette opportunité. Néanmoins, le référentiel conçu doit être décliné pour ses écoles en programme et les écoles devront rendre des compte (via les inspections) sur la manière dont les compétences qui y sont fixées sont développées et atteintes dans les pratiques transversales des enseignants.



En septembre donc?

En septembre, on va donner aux parents le formulaire de choix de la deuxième heure : morale, religion ou philosophie et citoyenneté.

Comme d'habitude, vous aurez jusqu'au 15 septembre pour exprimer votre choix ! Pendant ce mois de septembre, vos enfants auront les cours qu'ils ont suivi l'année dernière. Ce mois de septembre devra permettre aux écoles d'organiser le nouveau cours qui débutera donc le premier octobre. Au moment de faire votre choix, cette année vous disposez de l'information sur le contenu des cours.

Qui va donner le nouveau cours ? Telle est la guestion!

Le Gouvernement, dans sa déclaration de politique communautaire 2014-2019, s'est engagé à créer ce cours en remplacement d'une des deux heures de cours de religion ou de morale sans perte d'emploi. Un décret, en discussion, prévoit donc d'attribuer ce cours aux enseignants de morale et de religion **en « perte d'horaire »** à cause de la disparition d'une de ces deux heures. Pour pouvoir prester ce cours de philosophie et citoyenneté, les enseignants devront cependant remplir deux conditions à minima :

- Être titulaire d'un bachelier (instituteur, régent...).
- Avoir suivi une formation à la neutralité.

Aucun titre attestant des aptitudes pédagogiques et disciplinaires ne sera demandé pendant une période transitoire, c'est-à-dire jusque 2020. On ne peut que regretter qu'il ne soit pas donné une priorité aux enseignants qui détiennent les aptitudes adéquates pour ce cours, comme les instituteurs formés aux animations en philo avec les enfants, les détenteurs d'un master en philo ou encore les profs de morale en place. Ces conditions seront évidemment les mêmes pour les deux heures de CPC (l'obligatoire et l'optionnelle).

À partir de 2020, les enseignants devront être détenteurs à la fois d'un titre « requis » et d'un titre pédagogique pour pouvoir prester ce cours.

Pour la FAPEO, malgré les incertitudes sur le « qui va donner le cours », nous engageons les parents à faire confiance aux pouvoirs organisateurs quant à leur capacité à mettre en œuvre ce programme ambitieux et novateur.

Rejoignez-nous sur Facebook: http://www.facebook.com/lafapeo et sur notre site: http://www.fapeo.be

